

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2019

ACTION ET TRANSFORMATION PUBLIQUES



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2019 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Elle inclut une présentation de la programmation pluriannuelle des crédits de la mission, de leur évolution et des principales réformes sur la période 2018-2020, ainsi que l'analyse des coûts.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2019 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2018 il a été décidé de retraiter, lorsque cela était nécessaire, les données de la loi de finances pour 2018 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2019.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2019 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

ACTION ET TRANSFORMATION PUBLIQUES 7

Présentation de la programmation pluriannuelle 8

Récapitulation des crédits 11

Programme 348

RÉNOVATION DES CITÉS ADMINISTRATIVES ET AUTRES SITES DOMANIAUX MULTI-OCCUPANTS 13

Présentation stratégique du projet annuel de performances 14

Objectifs et indicateurs de performance 16

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 18

Justification au premier euro 21

Programme 349

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE 27

Présentation stratégique du projet annuel de performances 28

Objectifs et indicateurs de performance 29

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 32

Justification au premier euro 35

Programme 351

FONDS D'ACCOMPAGNEMENT INTERMINISTÉRIEL RESSOURCES HUMAINES 39

Présentation stratégique du projet annuel de performances 40

Objectifs et indicateurs de performance 41

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 42

Justification au premier euro 44

MISSION

ACTION ET TRANSFORMATION PUBLIQUES

Présentation de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits	11

PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Le Gouvernement s'est résolument engagé dans une transformation profonde de l'action publique. Notre société est traversée par des évolutions importantes liées notamment aux nouvelles technologies : le numérique, le développement des nouveaux usages collaboratifs, les ruptures attendues de l'intelligence artificielle et de l'exploitation des données de masses. Celles-ci créent déjà de nombreuses opportunités et vont modifier les métiers et les modes d'action publique. Le Gouvernement conduit la sphère publique dans cette transformation significative, qui va l'amener à s'adapter aux évolutions de la société, aux attentes des usagers et des agents publics. **Il a ainsi décidé de se doter des moyens d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles et ambitieuses.**

À ce titre, le ministère de l'action et des comptes publics porte les crédits de la mission « Action et transformation publiques » visant à accompagner la transformation durable de l'action de l'État et de ses opérateurs afin que cette dernière soit plus efficiente tant au niveau des moyens financiers et humains alloués que de la qualité du service rendu aux usagers.

Les programmes 348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » et 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » ont été créés en loi de finances pour 2018.

- En rénovant les cités administratives, datant majoritairement des années 1960 et représentant près d'un million de mètres carrés, l'État accélère la transition énergétique de son parc immobilier et modernise les administrations publiques. Dans le cadre du Grand plan d'investissement, un milliard d'euros sur cinq ans sera consacré à l'amélioration de la performance énergétique de ce parc vieillissant, de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de l'accueil des usagers et des conditions de travail des agents.
- Le Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) doté de 700 millions d'euros sur le quinquennat permettra d'investir aujourd'hui sur des projets de transformation de l'État et de ses opérateurs pour réaliser des économies demain tout en améliorant le service aux usagers et la qualité de travail des agents publics.

Un troisième programme est créé dans le projet de loi de finances pour 2019. Doté de 50 M€, le Fonds d'accompagnement interministériel RH participera au financement des coûts de transition nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles ayant une forte dimension RH.

LE PROGRAMME 348 « RÉNOVATION DES CITÉS ADMINISTRATIVES ET AUTRES SITES DOMANIAUX MULTI-OCCUPANTS »

En 2018, le Gouvernement a lancé un plan de rénovation des cités administratives, doté d'un milliard d'euros sur cinq ans. Ce programme non pérenne, à vocation interministérielle, doit permettre de financer la rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants qui constituent une part significative du parc immobilier occupé par les services de l'État et de ses opérateurs. Seront ainsi assurés les opérations de restructuration immobilière, d'acquisition ou de construction de bâtiments neufs, ainsi que les travaux lourds relevant du propriétaire, prioritairement quand ils contribuent à la rénovation thermique. Après une première année 2018 consacrée aux études préalables, l'année 2019 verra s'engager les premiers travaux d'investissements.

Le projet de loi de finances pour 2019 ouvre ainsi 900 M€ d'autorisations d'engagement, qui confirment l'ambition du plan. Ils permettront de lancer les marchés de travaux nécessaires sur l'ensemble du territoire. Les 100 M€ de crédits de paiement permettront d'honorer les premiers décaissements.

LE PROGRAMME 349 « FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE »

En 2018, la mise en place d'un fonds pour la transformation publique (FTAP) aura été réalisée, outil inédit annoncé en septembre 2017 dans le cadre du Grand plan d'investissement (GPI), dans le but de donner les moyens nécessaires aux projets de transformation des ministères et de leurs opérateurs. L'objectif : investir aujourd'hui pour, demain, réaliser des économies et améliorer l'efficacité de la dépense publique.

La loi de finances pour 2018 a ainsi ouvert 200 M€ d'autorisations d'engagements qui ont permis de concrétiser cet engagement. Le premier appel à projets du FTAP a été lancé le 1^{er} février 2018. 122 projets ont été déposés afin d'obtenir un financement. À l'issue d'une instruction réalisée par le comité de pilotage du fonds, composé notamment du ministre de l'action et des comptes publics, du secrétaire d'État au numérique et de cinq personnalités qualifiées, 17 projets lauréats ont été retenus, dans des domaines variés tels que la recherche d'emploi, l'informatique en « cloud », ou les prévisions météorologiques.

Un second appel à projets a été lancé en juin 2018 et les lauréats seront connus avant la fin de l'année 2018. L'ensemble des financements attribués sur l'année 2018 devrait atteindre 200 M€.

En 2019, les crédits demandés dans le cadre du projet de loi de finances permettront de poursuivre cette dynamique de transformation et de la concrétiser. À enveloppe constante de 700 M€ sur le quinquennat, les 250 M€ d'autorisations d'engagement (AE), soit 50 M€ de plus qu'en 2018, permettront de poursuivre et d'amplifier la dynamique initiée en 2018, à travers de nouveaux appels à projets. De plus, le projet de loi de finances pour 2019 porte les premiers crédits de paiement (CP) du fonds pour la transformation publique. Ces 160 M€ de CP permettront de concrétiser les engagements du fonds envers les ministères et les opérateurs de l'État lauréats.

LE PROGRAMME 351 « FONDS D'ACCOMPAGNEMENT INTERMINISTÉRIEL RH »

Le programme 351 « Fonds d'Accompagnement interministériel RH », placé sous la responsabilité du directeur général de l'administration et de la fonction publique, participe au co-financement, sur la base d'appels à projets, des coûts de transition nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles ayant une forte dimension RH. Les projets portés par ce programme s'inscrivent dans les plans ministériels de transformation et doivent permettre d'accompagner les agents publics dont les missions et les emplois évoluent afin notamment de permettre des mobilités fonctionnelle, géographique, au sein de la fonction publique ou vers le secteur privé. Les projets pourront porter sur des dispositifs de formation, de valorisation des compétences et des talents, d'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre de projets professionnels, ainsi que sur des indemnités versées aux agents pour faciliter les mobilités ou les départs hors de la fonction publique.

Les modalités d'organisation et de pilotage des appels à projet seront définies par un comité de sélection, présidé par le directeur général de l'administration et de la fonction publique avec la participation de la direction du budget, de la direction interministérielle de la transformation publique et de personnalités qualifiées compétentes en matière de RH. Le comité devra établir une doctrine d'emploi du fonds pour le choix des dossiers retenus. Il déterminera également les modalités de suivi et d'évaluation des projets retenus, notamment par des indicateurs de réussite des projets. La réalité des résultats obtenus sera évaluée.

■ ÉVOLUTION DES CRÉDITS POUR 2019

Plafonds de la mission *

(en millions d'euros)

	LFI 2018 constant	LPFP 2019 constant	PLF 2019 constant	Mesures de périmètre et de transfert	PLF 2019 courant
Plafond des crédits de paiement	20	280	310	0	310

* hors contribution de l'État au CAS pensions

Action et transformation publiques

Mission

PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)

Initiative / Action GPI	AE CP	2018 Exécution au 30 juin 2018	2019
Initiative 2 : Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics		1	900
		0	100
Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants (Accélérer la transition écologique)		1	900
		0	100
Initiative 20 : Créer un fonds pour la transformation publique		0	250
		0	160
Fonds pour la transformation de l'action publique (Construire l'État de l'âge numérique)		0	250
		0	160
Initiative 22 : Renforcer les dispositifs d'accompagnement des réformes		0	50
		0	50
Fonds d'accompagnement interministériel RH (Construire l'État de l'âge numérique)		0	50
		0	50
Total		1	1 200
		0	310

L'ensemble des crédits de la mission « Action et transformation publiques » est labellisé au titre du Grand plan d'investissement.

Les dépenses de rénovation des cités administratives permettront d'améliorer la performance énergétique de ces bâtiments, de réduire les dépenses consacrées aux dépenses d'entretien correctifs et de pouvoir développer une politique préventive d'entretien plus économique sur la durée et contribueront ainsi à diminuer la dépense publique sur le long terme.

Les dépenses du fonds de transformation de l'action publique s'inscrivent totalement dans la logique du Grand plan d'investissement en permettant de moderniser l'action publique, de réduire structurellement la dépense publique et d'accélérer la transition énergétique.

L'ensemble des crédits du Fonds d'Accompagnement interministériel « Ressources humaines » est également labellisé au titre du Grand plan d'investissement, ses dépenses ayant pour finalité d'accompagner la réorganisation des services de l'État et de ses opérateurs en vue de réduire la dépense publique et ainsi d'améliorer le potentiel de croissance du pays.

Enfin, en cohérence avec le principe général de ré-allocation des crédits du Grand plan d'investissement, la programmation pluriannuelle pourra être modifiée annuellement notamment dans le cas de ré-allocations vers ou depuis d'autres actions GPI.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019
348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	20 000 000	900 000 000		20 000 000	100 000 000	
11 – Etudes	20 000 000	20 000 000		20 000 000	20 000 000	
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		465 000 000			47 000 000	
13 – Acquisitions, construction		415 000 000			33 000 000	
349 – Fonds pour la transformation de l'action publique	200 000 000	250 000 000		0	160 000 000	
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	200 000 000	250 000 000		0	160 000 000	
351 – Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines (nouveau)		50 000 000			50 000 000	
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines (nouveau)		50 000 000			50 000 000	

Action et transformation publiques

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019
348 / Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	20 000 000	900 000 000		20 000 000	100 000 000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	20 000 000	90 000 000		20 000 000	20 000 000	
Titre 5. Dépenses d'investissement		810 000 000			80 000 000	
349 / Fonds pour la transformation de l'action publique	200 000 000	250 000 000		0	160 000 000	
Titre 2. Dépenses de personnel		5 000 000			5 000 000	
Autres dépenses :	200 000 000	245 000 000		0	155 000 000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	50 000 000	17 700 000		0	10 200 000	
Titre 5. Dépenses d'investissement	50 000 000	159 300 000		0	91 800 000	
Titre 6. Dépenses d'intervention	50 000 000	68 000 000		0	53 000 000	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	50 000 000			0		
351 / Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines (nouveau)		50 000 000			50 000 000	
Titre 2. Dépenses de personnel		40 000 000			40 000 000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		10 000 000			10 000 000	
Total pour la mission	220 000 000	1 200 000 000		20 000 000	310 000 000	
dont :						
Titre 2. Dépenses de personnel		45 000 000			45 000 000	
Autres dépenses :	220 000 000	1 155 000 000		20 000 000	265 000 000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	70 000 000	117 700 000		20 000 000	40 200 000	
Titre 5. Dépenses d'investissement	50 000 000	969 300 000		0	171 800 000	
Titre 6. Dépenses d'intervention	50 000 000	68 000 000		0	53 000 000	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	50 000 000			0		

PROGRAMME 348

RÉNOVATION DES CITÉS ADMINISTRATIVES ET AUTRES SITES DOMANIAUX MULTI-OCCUPANTS

MINISTRE CONCERNÉ : GÉRALD DARMANIN, MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Présentation stratégique du projet annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	16
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	18
Justification au premier euro	21

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Isabelle SAURAT

Directrice de l'Immobilier de l'État

Responsable du programme n° 348 : Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Les cités administratives et, plus généralement, les sites multi-occupants, représentent une part significative du parc immobilier occupé par les services de l'État et ses opérateurs. Ces sites portent de nombreux enjeux pour l'État, en termes de conditions de travail des personnels, d'accueil du public ou de politique immobilière de l'État (PIE), en particulier dans son aspect de la performance énergétique du parc immobilier de l'État.

Au vu de ces enjeux, la problématique relative à la gestion des cités administratives s'inscrit dans le cadre suivant :

- l'État propriétaire a une responsabilité particulière dans ce domaine. Les cités administratives ne sont que la partie la plus connue et souvent la plus ancienne d'un ensemble croissant d'immeubles multi-occupants. Elles symbolisent la multi-occupation par les services de l'État et les opérateurs, qui est appelée à se développer à l'aune des grands chantiers de l'action publique mais aussi dans le cadre de l'optimisation et de la mutualisation du parc immobilier. Dans un premier temps, ce programme sera principalement centré sur les cités administratives existantes au 1^{er} janvier 2017.
- la plupart des bâtiments composant les cités ont été construits dans les années 1960-1970, et constituent un parc qui exige des travaux d'entretien importants, en particulier dans le domaine de la rénovation thermique. Or, les opérations structurantes et d'entretien des cités administratives pour maintenir le parc à un niveau satisfaisant nécessitent un investissement important.
- malgré l'effort conséquent de l'administration ces dernières années, l'accueil du public et l'accès des personnes à mobilité réduite dans ce parc vieillissant restent largement perfectibles. De même, les conditions de vie au travail des agents de l'État et de ses opérateurs pâtissent trop souvent d'un patrimoine immobilier insuffisamment fonctionnel, y compris sur le plan du numérique.

Ce programme a donc vocation, dans le cadre des objectifs de la politique immobilière de l'État, à traiter ces enjeux, notamment pour permettre aux administrations de disposer d'un parc immobilier mieux adapté à leurs missions, optimisé et moins coûteux, répondant aux objectifs de service public aux usagers et présentant une meilleure performance énergétique. Pour ce faire, la direction de l'immobilier de l'État (DIE) met à disposition son expertise pour faire face aux nombreux besoins (gros entretiens et renouvellements, investissements) identifiés pour ces cités administratives, en engageant une campagne volontariste de remise à niveau.

Ce nouveau programme contribue à la réalisation du grand plan d'investissement (GPI) à travers deux de ses priorités : accélérer la transition énergétique et construire l'État à l'âge numérique, dans son volet « investir aujourd'hui dans l'action publique pour dépenser moins demain ». S'agissant de la transition énergétique, des travaux lourds de rénovation et de restructuration offrent l'occasion d'améliorer l'isolation des immeubles, de retenir des équipements permettant de réduire les consommations de fluides. Par ailleurs, la remise à niveau du parc immobilier permettra *in fine* de réduire les moyens consacrés aux dépenses d'entretien et de pouvoir développer une politique préventive d'entretien plus économique sur la durée.

Afin d'accélérer la transition énergétique du parc immobilier de l'État et de moderniser les administrations publiques, les cités administratives font l'objet d'un grand plan de rénovation sur 5 ans, doté d'un milliard d'euros. Ce programme permet également sur le plan budgétaire d'engager une rationalisation des dépenses immobilières ayant trait aux cités administratives.

Ce programme a vocation à financer des opérations de restructuration immobilière, des bâtiments nouveaux, que ce soit *via* des acquisitions ou des constructions, et des travaux lourds relevant du propriétaire, prioritairement quand ils contribuent à la rénovation thermique (cf. Plan Climat) et à combattre l'obsolescence de ces ensembles immobiliers. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement relevant de ce programme étant les dépenses connexes à celles précitées, principalement les études et audits.

L'année 2018 permet de compléter la connaissance technique du parc immobilier des 54 cités administratives dans lesquelles des audits techniques et énergétiques ont été lancés, afin de permettre d'identifier les sites nécessitant des interventions lourdes ainsi que la nature de ces travaux (restructuration, gros entretien renouvellement, reconstruction éventuellement sur un nouveau site).

La Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) examine, en formation dédiée, entre l'automne 2018 et le début 2019 les projets de scénarios de travaux pour chaque cité, en vue de la labellisation et de la priorisation des dossiers répondant aux objectifs du programme 348 dans le cadre du grand plan d'investissement (GPI).

Compte tenu du caractère non pérenne du programme au-delà de cinq ans, et dans le souci de mettre en œuvre rapidement le GPI, les prévisions d'utilisation des crédits sur le programme 348 se traduisent par un échéancier révisé nécessitant une mobilisation anticipée dès 2019 de la quasi totalité des autorisations d'engagement (AE) prévues sur la période quinquennale et un étalement des crédits de paiement (CP). Ce nouvel échéancier permet d'adapter les disponibilités de crédits à engager aux modalités juridiques spécifiques des marchés de travaux et marchés globaux de performance qui seront lancés dès 2019.

Les prévisions de ce programme sont actualisées comme suit (en M€) :

	2018	2019	2020
AE	20	900	80
CP	20	100	330

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser le parc immobilier

INDICATEUR 1.1 Performance énergétique

INDICATEUR 1.2 Investir en vue de réduire les dépenses immobilières relatives aux cités administratives et aux sites multi-occupants

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 1

Optimiser le parc immobilier

La mise en œuvre des opérations d'investissement immobilier pour l'optimisation du parc domaniaux des cités administratives et des sites multi-occupants hébergeant les administrations de l'État nécessite d'établir une programmation pluriannuelle des travaux structurants et de gros entretien renouvellement (GER) dont les besoins auront été identifiés et priorisés conformément aux orientations et aux enjeux de stratégie immobilière interministérielle portée par le programme 348.

Ces opérations doivent répondre aux objectifs d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments concernés, et d'engagement rapide des travaux à réaliser pour réduire le niveau des dépenses publiques de fonctionnement de ce parc immobilier.

La mise en place et la documentation des prévisions et de la cible des indicateurs du programme ont nécessité depuis 2018 des études préalables pour garantir leur adéquation aux orientations volontaristes portées par la direction de l'immobilier de l'État dans la mise en œuvre de ce programme budgétaire. Ces études préalables sont destinées, entre autres choses, à faire le bilan de la consommation énergétique et à évaluer les travaux à réaliser afin d'obtenir une performance énergétique appréciable en termes de transition écologique et d'économies budgétaires.

Les projets de réhabilitation et de restructuration sélectionnés porteront prioritairement sur les cités administratives de l'État, en considération de la qualité de leur impact identifié sur les objectifs de performance énergétique et de réduction des dépenses immobilières.

INDICATEUR 1.1

Performance énergétique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2020 Cible
Performance énergétique	Kwh/m ²	SO	SO	100	100	ND	ND

Précisions méthodologiques

Source des données : Référentiel technique

Mode de calcul : La performance énergétique d'un bâtiment est évaluée par son niveau de consommation d'énergie (en kWh d'énergie finale qui correspond à la consommation affichée sur la facture). Cette consommation concerne tous les usages (chauffage, refroidissement, éclairage, eau chaude sanitaire, bureautique,...).

Le périmètre de l'indicateur porte sur les cités administratives, en distinguant la totalité du parc et les seules cités pour lesquelles des travaux sont engagés au titre du P348. L'indicateur est calculé sous la forme d'un indice. La consommation en 2018 constitue la base 100.

Cet indicateur identifie donc le niveau de consommation d'énergie.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

S'agissant d'un nouveau programme dans le cadre d'une mission créée dans le PLF pour 2018, l'établissement des données de référence de l'indicateur, des prévisions et de la cible, est reporté en 2019 pour être documenté à partir des scénarios de réhabilitation/restructuration des cités administratives qui seront retenus. Les études accompagnant ces scénarios doivent en effet permettre d'identifier le potentiel d'amélioration de la performance énergétique et de réduction de la dépense publique immobilière. Dans ce contexte, les résultats provisoires des audits, première étape permettant aux équipes régionales de proposer des scénarios, disponibles au 31 août 2018 conduisent à identifier un besoin global de financement supérieur au montant prévisionnel du programme 348 sur le quinquennat, impliquant des choix à venir entre les différentes options. Ces choix devront en outre être affinés par cité administrative de manière à

ce que le coût de chaque opération retenue bénéficie d'un retour sur investissement le plus favorable possible tant en matière d'économies d'énergie que d'un point de vue plus global d'optimisation de la dépense immobilière.

INDICATEUR 1.2

Investir en vue de réduire les dépenses immobilières relatives aux cités administratives et aux sites multi-occupants

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2020 Cible
Avancement des projets	% d'études engagées	SO	SO	100	8	100	ND

Précisions méthodologiques

Source des données : Chorus

Mode de calcul : La création du programme 348 a pour objet d'accélérer la transition énergétique et de contribuer à la réduction de la dépense publique sur le parc des cités administratives. L'avancement des projets immobiliers qui seront financés à compter de 2019 est déterminé par le taux d'études engagées, apprécié à partir des montants, extraits de Chorus, d'AE engagées au terme des deux premiers trimestres de l'année 2019, rapportés au volume de crédits disponibles en loi de finances 2018 pour le financement de cette action.

Ce taux n'est pas le reflet de l'état d'avancement des prestations intellectuelles d'accompagnement préalable et nécessaires à l'élaboration des scénarios de travaux de rénovation des cités. En effet, les études indispensables aux choix des prestataires, des modalités techniques et juridiques des marchés de prestations intellectuelles ont été engagées dès début 2018. En outre, les prestataires titulaires des marchés d'audit n'ont pas donné totalement satisfaction, lors de cette première phase d'études, conduisant à une nécessaire réorientation et à une prolongation de ces études. Ce n'est qu'à l'issue de la cette première phase que les marchés vont pouvoir se concrétiser, notamment par la consommation des AE, objets de l'indicateur. Le solde des AE inscrits en loi de finances, prévues initialement sur l'action 11 « Études », est redéployé au dernier trimestre pour financer des travaux de l'action 12 « travaux et gros entretien à la charge du propriétaire ». Il s'agit de travaux qui s'inscrivent dans les objectifs du Grand Plan d'Investissement et compatibles avec le calendrier de rénovation des cités.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

S'agissant d'une mission et d'un programme nouvellement créés en 2018, la première étape est consacrée à la réalisation d'études sur le parc immobilier des cités administratives, afin d'identifier précisément et de prioriser les besoins en travaux.

Sur cette base, les opérations de travaux lourds ou de nouvelles constructions à mener dans le cadre d'un plan quadriennal sont engagées à compter de 2019.

Au 31 août 2018, le total des crédits engagés représente 1,6 M€, et couvre principalement :

- un marché national d'audits techniques et énergétiques sur 54 cités administratives (réparties en cinq lots géographiques), dont le coût s'est révélé nettement inférieur aux estimations faites initialement ;
- des marchés de prestations intellectuelles, d'études ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage complémentaires, pour cinq cités à ce stade dont les projets avaient fait l'objet d'études préalables avant 2018 ;
- des marchés de programmistes d'aide à l'élaboration des scénarios de travaux, passés au niveau régional au cours du second semestre 2018, comportant une tranche ferme (étude de pré-programme) et une tranche optionnelle (programmiste, en cas de labellisation en CNIP du projet de rénovation de la cité concernée).

L'ensemble des études, audits et prestations intellectuelles engagés en 2018 et 2019, précédant et accompagnant la mise en œuvre des projets lourds de rénovation et/ou de construction des cités administratives qui auront été retenues dans le cadre du programme 348, permettront également de déterminer des indicateurs pertinents au regard de la réalisation des objectifs de ce programme. La consommation des AE engagées devraient s'approcher des 100 % au 31 décembre 2018.

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FDC et ADP attendus
11 – Etudes	10 000 000	10 000 000	20 000 000	
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	47 000 000	418 000 000	465 000 000	
13 – Acquisitions, construction	33 000 000	382 000 000	415 000 000	
Total	90 000 000	810 000 000	900 000 000	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FDC et ADP attendus
11 – Etudes	10 000 000	10 000 000	20 000 000	
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	5 000 000	42 000 000	47 000 000	
13 – Acquisitions, construction	5 000 000	28 000 000	33 000 000	
Total	20 000 000	80 000 000	100 000 000	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP prévus
11 – Etudes	20 000 000	
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		
13 – Acquisitions, construction		
Total	20 000 000	

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP prévus
11 – Etudes	20 000 000	
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		
13 – Acquisitions, construction		
Total	20 000 000	

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	20 000 000	90 000 000	20 000 000	20 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 000 000	90 000 000	20 000 000	20 000 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement		810 000 000		80 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		810 000 000		80 000 000
Total	20 000 000	900 000 000	20 000 000	100 000 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
11 – Etudes		20 000 000	20 000 000		20 000 000	20 000 000
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		465 000 000	465 000 000		47 000 000	47 000 000
13 – Acquisitions, construction		415 000 000	415 000 000		33 000 000	33 000 000
Total		900 000 000	900 000 000		100 000 000	100 000 000

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Les dépenses prévues en 2019 concernent l'affectation et l'engagement des autorisations d'engagement pour la quasi-totalité des opérations de rénovation des cités administratives de l'État qui auront été retenues au terme d'une procédure de labellisation devant la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) dédiée à la programmation immobilière sur le programme 348.

Seront concernées des opérations essentiellement d'investissement en termes de restructuration immobilière, d'acquisition et de construction, de travaux lourds de gros entretien à la charge du propriétaire, répondant aux objectifs et aux critères du grand plan d'investissement (GPI), et en particulier aux actions de transition écologique et énergétique, de densification et d'optimisation du parc et de réduction structurelle de la dépense publique.

Des prestations d'études et d'audits complémentaires seront réalisées pour accompagner le processus de décision pour l'établissement et la priorisation de cette programmation.

Compte tenu de la nature des dépenses éligibles à ce programme la totalité des actions du programme 348 contribuent au GPI.

	Titre 2	Hors Titre 2	Total
Autorisations d'engagements		900 000 000	900 000 000
Crédits de paiement		100 000 000	100 000 000

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2018

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 (RAP 2017)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2017	AE LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018
		20 000 000	20 000 000	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP au-delà de 2021
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018	CP demandés sur AE antérieures à 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE antérieures à 2019
0	0	0	0	0
AE nouvelles pour 2019 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019
900 000 000	100 000 000	312 300 000	250 000 000	237 700 000
Totaux	100 000 000	312 300 000	250 000 000	237 700 000

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2019

CP 2019 demandés sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2020 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019
11,1 %	34,7 %	27,8 %	26,4 %

L'échéancier des crédits de paiement pour 2019 comprend le solde des dépenses de prestations intellectuelles d'audits, études et assistance engagées en 2018, ainsi que la poursuite du financement des premières opérations mises en œuvre.

Le montant des restes à payer au 31 décembre 2018 est évalué en fonction de la nature des dépenses et de la date d'engagement effectif ; leur apurement devrait être achevé en 2019. A la date de l'établissement du présent document, le montant de restes à payer devrait s'établir à 10 millions d'euros.

L'échéancier des CP à ouvrir pour les dépenses au titre des AE 2019 est établi en considération du calendrier d'engagement des AE, qui pourra s'étaler sur 2019 et 2020 en fonction de la complexité des caractéristiques techniques et juridiques des marchés de rénovation, voire de reconstruction, des cités administratives lancés en 2018 et en 2019.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 11

2,2 %

Études

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		20 000 000	20 000 000	
Crédits de paiement		20 000 000	20 000 000	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	10 000 000	10 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 000 000	10 000 000
Dépenses d'investissement	10 000 000	10 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	10 000 000	10 000 000
Total	20 000 000	20 000 000

L'année 2019 doit permettre d'achever le financement des dépenses lancées en 2018 d'études et audits complémentaires préparatoires à la définition de la nature des opérations immobilières (travaux d'entretien lourd, acquisition ou construction) qui seront mises en œuvre dans les cités administratives.

Parallèlement, des études supplémentaires seront lancées en 2019 pour accompagner la définition précise du cadre juridique et technique de chaque opération immobilière.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	2018 (au 30 juin 2018)			2019		
	Titre 2	Hors Titre 2	Total	Titre 2	Hors Titre 2	Total
Autorisations d'engagements		1 231 799	1 231 799		20 000 000	20 000 000
Crédits de paiement		43 035	43 035		20 000 000	20 000 000

L'ensemble des crédits de l'action 11 contribue au grand plan d'investissement.

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION N° 12

51,7 %

Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		465 000 000	465 000 000	
Crédits de paiement		47 000 000	47 000 000	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	47 000 000	5 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	47 000 000	5 000 000
Dépenses d'investissement	418 000 000	42 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	418 000 000	42 000 000
Total	465 000 000	47 000 000

L'action 12 identifie les dépenses de gros entretien et de réhabilitation portant sur des travaux lourds à la charge du propriétaire, qui seront mises en œuvre à partir de 2019, dans le cadre de marchés de travaux, ou de marchés globaux de performance pour la restructuration des cités administratives de l'État, dans l'objectif prioritaire de contribution à leur rénovation énergétique.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	2018 (au 30 juin 2018)			2019		
	Titre 2	Hors Titre 2	Total	Titre 2	Hors Titre 2	Total
Autorisations d'engagements		0	0		465 000 000	465 000 000
Crédits de paiement		0	0		47 000 000	47 000 000

L'ensemble des crédits de l'action 12 contribue au grand plan d'investissement.

ACTION N° 13**46,1 %****Acquisitions, construction**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		415 000 000	415 000 000	
Crédits de paiement		33 000 000	33 000 000	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	33 000 000	5 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	33 000 000	5 000 000
Dépenses d'investissement	382 000 000	28 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	382 000 000	28 000 000
Total	415 000 000	33 000 000

Plusieurs opérations immobilières de rénovation des cités administratives de l'État se traduiront en 2019 par des décisions d'abandonner les sites existants, qui seront cédés, au profit d'acquisitions de nouvelles emprises déjà construites ou d'emprises foncières sur lesquelles des opérations de construction seront lancées. Les scénarios de relogement des cités administratives concernées seront adaptés en considération des opportunités du marché immobilier de bureau local.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	2018 (au 30 juin 2018)			2019		
	Titre 2	Hors Titre 2	Total	Titre 2	Hors Titre 2	Total
Autorisations d'engagements		0	0		415 000 000	415 000 000
Crédits de paiement		0	0		33 000 000	33 000 000

L'ensemble des crédits de l'action 13 contribue au grand plan d'investissement.

PROGRAMME 349

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

MINISTRE CONCERNÉ : GÉRALD DARMANIN, MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Présentation stratégique du projet annuel de performances	28
Objectifs et indicateurs de performance	29
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	32
Justification au premier euro	35

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Amélie VERDIER

Directrice du budget

Responsable du programme n° 349 : Fonds pour la transformation de l'action publique

Le programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » (FTAP), placé sous la responsabilité de la directrice du budget, et à vocation interministérielle, finance sur la base d'appels à projets, les coûts d'investissement (au sens large) nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles. L'objectif : investir aujourd'hui pour, demain, réaliser des économies et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Les projets portés par ce programme doivent permettre un retour sur investissement élevé en termes d'économies pérennes de fonctionnement : un euro investi a vocation à conduire à un euro pérenne d'économies au bout de trois ans. Ce programme s'inscrit dans le Grand plan d'investissement (GPI) lancé par le gouvernement.

La transformation de l'action publique constitue un impératif afin d'adapter les services publics aux attentes et besoins des usagers, de saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies et d'offrir aux agents de meilleures conditions de travail. Cette transformation doit permettre un fonctionnement plus efficient et plus économe des services publics et dégager des économies pérennes contribuant à réduire le poids de la dépense publique et des prélèvements obligatoires sur l'économie, les ménages et les entreprises.

L'année 2018 aura marqué un tournant avec la mise en place du fonds. La loi de finances pour 2018 a en effet ouvert 200 M€ d'autorisations d'engagements. Le premier appel à projets du FTAP a été lancé le 1^{er} février 2018. 122 projets ont été déposés afin d'obtenir un financement. À l'issue d'une instruction réalisée par le comité de pilotage du fonds, composé notamment du ministre de l'action et des comptes publics, du secrétaire d'État au numérique et de cinq personnalités qualifiées, 17 projets lauréats ont été retenus, dans des domaines variés tels que la recherche d'emploi, l'informatique en « cloud », ou les prévisions météorologiques. Un second appel à projets a été lancé en juin 2018 et les lauréats seront connus avant la fin de l'année 2018. L'ensemble des financements attribués sur l'année 2018 par le FTAP à des projets lauréats atteindra vraisemblablement 200 M€, même si l'ensemble de cette enveloppe ne sera pas consommée en 2018, chaque projet ayant un calendrier et un rythme de lancement spécifique.

En 2019, le Gouvernement entend poursuivre cette dynamique de transformation et la concrétiser. À enveloppe constante de 700 M€ sur le quinquennat, les 250 M€ d'autorisations d'engagements (AE) inscrits cette année, soit 50 M€ de plus qu'en 2018, permettront de poursuivre et d'amplifier la dynamique initiée en 2018, à travers de nouveaux appels à projets. De plus, la loi de finances pour 2019 ouvre les premiers crédits de paiement (CP) du fonds pour la transformation publique. Ces 160 M€ de CP permettront de concrétiser les engagements du fonds envers les ministères et les opérateurs de l'État lauréats.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique

INDICATEUR 1.1 Efficiences du fonds pour la transformation de l'action publique

OBJECTIF 2

S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR 2.1 Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents

INDICATEUR 2.2 Retour sur investissement attendu des projets financés

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 1

S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique

INDICATEUR 1.1

Efficienc e du fonds pour la transformation de l'action publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2020 Cible
Taux de sélectivité des projets	%	SO	SO	33	20	25	25
Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	Jours	SO	SO	30	90	70	20

Précisions méthodologiques

Premier sous-indicateur : « Taux de sélectivité des projets »

Source des données : direction du budget

Mode de calcul : nombre de projets sélectionnés / nombre de projets déposés

Second sous-indicateur : « Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection »

Source des données : direction du budget

Mode de calcul : nombre de jours entre la date de la fin de l'appel à projets et l'annonce officielle des résultats de l'appel à projets.

Remarque : les porteurs de projets ont été prévenus plusieurs jours avant l'annonce officielle des résultats

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le premier appel à projets a donné lieu à 122 candidatures, pour 17 lauréats, soit un taux de sélectivité de l'ordre de 14 %. Cette forte sélectivité est positive pour le FTAP : elle prouve l'attractivité du fonds auprès des administrations, et assure que seuls les projets les plus matures et les plus efficaces sont sélectionnés. Un taux de sélectivité de l'ordre de 20 % est prévu en moyenne sur l'année 2018, et 25 % à partir de l'année 2019.

Le délai entre la fin de l'appel à projet et l'annonce officielle des résultats est consacré à l'instruction des projets par le secrétariat et le comité de pilotage du fonds ; des auditions de certains porteurs de projets sont conduites. Le délai est donc nécessairement fonction du nombre de projets déposés. Pour le premier appel à projets, où 122 candidats ont fait appel au FTAP, ce délai a été de 97 jours : fin de l'appel à projets le 15 mars, annonce officielle des lauréats le 20 juin. Les porteurs de projets ont néanmoins été prévenus individuellement plusieurs jours avant l'annonce officielle des résultats. En tout état de cause, le secrétariat du FTAP a pour objectif de réduire ce délai pour les prochains appels à projets, une durée incompressible étant néanmoins nécessaire à l'instruction des dossiers.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 2

S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR 2.1

Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2020 Cible
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents	%	SO	SO	SO	50	50	50

Précisions méthodologiques

Source des données : direction du budget, sur la base des dossiers des projets lauréats des appels à projets FTAP

Mode de calcul : Nombre de projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents / Nombre total de projets sélectionnés dans le cadre des appels à projets FTAP

L'évaluation de l'impact direct se fait sur la base du caractère immédiat et réel du lien entre le projet et le service aux usagers ou la qualité de travail des agents. Exemples : un projet de dématérialisation de formulaire ou de procédure a un impact direct ; un projet de création d'outils innovants comme un lac de données ou un nouveau système d'information n'a pas d'impact direct.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le nombre de projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents est un indicateur de l'efficacité du FTAP.

Pour le premier appel à projets, environ 50 % des projets lauréats ont un impact qui peut être qualifié de direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents. On peut notamment citer plusieurs projets de dématérialisation : dématérialisation du traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme, dématérialisation des déclarations foncières des propriétés bâties et dématérialisation des procédures administratives du ministère de la Culture ; ainsi que le projet d'indicateurs d'insertion des apprentis et lycéens qui permettra aux familles de disposer d'une information complète et transparente sur l'insertion dans l'emploi des formations d'apprentis.

INDICATEUR 2.2

Retour sur investissement attendu des projets financés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2022 Cible
Retour sur investissement attendu des projets financés	Sans unité	SO	SO	SO	>1	1	1

Précisions méthodologiques

Source des données : direction du budget sur la base des dossiers des projets lauréats des appels à projets FTAP

Mode de calcul : Économies annuelles pérennes (en M€) / Investissement total du FTAP (en M€)

Cette méthode de calcul du rendement permet d'évaluer l'atteinte de la cible d'un euro d'économie annuelle pérenne pour chaque euro investi par le FTAP, fixée par le rapport du Grand plan d'investissement en septembre 2017.

Remarque : le calcul de l'indicateur est réalisé sur la base des déclarations des porteurs de projets avant la réalisation effective des projets ; il pourra donc évoluer à l'avenir.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sur la base des réponses au premier appel à projets du FTAP, un peu plus d'un euro d'économies annuelles pérennes seraient permis pour chaque euro investi par le FTAP. Ce retour sur investissement est très positif, et permet d'atteindre, *a priori*, la cible fixée par le rapport du Grand plan d'investissement en septembre 2017.

Il faut néanmoins prendre ce chiffre avec précaution car il s'agit d'une prévision des porteurs de projets qui demande à être confirmée à l'issue de la réalisation du projet. Par ailleurs, la moitié du quantum d'économies ciblées pour les 17 premiers lauréats tient à deux projets, ce qui renforce la volatilité de la prévision.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP attendus
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	17 700 000	159 300 000	68 000 000	250 000 000	
Total	5 000 000	17 700 000	159 300 000	68 000 000	250 000 000	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP attendus
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	10 200 000	91 800 000	53 000 000	160 000 000	
Total	5 000 000	10 200 000	91 800 000	53 000 000	160 000 000	

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel		5 000 000		5 000 000
Rémunérations d'activité		5 000 000		5 000 000
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	50 000 000	17 700 000	0	10 200 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 000 000	17 700 000	0	10 200 000
Subventions pour charges de service public	45 000 000		0	
Titre 5 – Dépenses d'investissement	50 000 000	159 300 000	0	91 800 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	10 000 000	17 700 000	0	10 200 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	40 000 000	141 600 000	0	81 600 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	50 000 000	68 000 000	0	53 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	25 000 000		0	
Transferts aux autres collectivités	25 000 000	68 000 000	0	53 000 000
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	50 000 000		0	
Dotations en fonds propres	50 000 000		0	
Total	200 000 000	250 000 000	0	160 000 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	245 000 000	250 000 000	5 000 000	155 000 000	160 000 000
Total	5 000 000	245 000 000	250 000 000	5 000 000	155 000 000	160 000 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2018	PLF 2019
Rémunération d'activité		5 000 000
Cotisations et contributions sociales		
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :		
– Civils (y.c. ATI)		
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations		
Prestations sociales et allocations diverses		
Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)		5 000 000
Total Titre 2 (hors Cas pensions)		5 000 000
<i>FDC et ADP prévus</i>		

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2018

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 (RAP 2017)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2017	AE LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018
		200 000 000	0	200 000 000

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP au-delà de 2021
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018	CP demandés sur AE antérieures à 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE antérieures à 2019
200 000 000	100 000 000 0	100 000 000	0	0
AE nouvelles pour 2019 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019
245 000 000	55 000 000 0	100 000 000	90 000 000	0
Totaux	155 000 000	200 000 000	90 000 000	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2019

CP 2019 demandés sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2020 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019
22,4 %	40,8 %	36,7 %	0 %

Les prévisions de décaissement du programme 349 sont susceptibles de variations et devront être mises à jour à l'aune des contrats de transformation signés avec les lauréats.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01

100,0 %

Fonds pour la transformation de l'action publique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	5 000 000	245 000 000	250 000 000	
Crédits de paiement	5 000 000	155 000 000	160 000 000	

La loi de finances pour 2018 a ouvert 200 M€ d'autorisations d'engagement. Le premier appel à projets du FTAP a été lancé le 1^{er} février 2018 et 122 projets ont été déposés afin d'obtenir un financement. Après une instruction réalisée par le comité de pilotage du fonds, composé notamment du ministre de l'action et des comptes publics, du secrétaire d'État au numérique et de cinq personnalités qualifiées, 17 projets lauréats ont été retenus, dans des domaines variés tels que la recherche d'emploi, l'informatique en « cloud », ou les prévisions météorologiques. Un second appel à projets a été lancé en juin 2018, clos le 20 septembre, et dont les lauréats seront connus avant la fin de l'année 2018.

Sélection des projets

Les projets sont sélectionnés par vagues d'appels à projets (AAP), afin de permettre une comparaison des projets entre eux et d'en optimiser ainsi la sélection. C'est le comité de pilotage du fonds qui désigne les projets lauréats ; il est composé du ministre de l'action et des comptes publics, du secrétaire d'État au numérique, de cinq personnalités qualifiées issues du monde de l'investissement et de la sphère publique, de la direction interministérielle de la transformation publique, du secrétariat général pour l'investissement, et de la direction du budget.

Les projets doivent respecter plusieurs critères d'éligibilité pour être financés par le fonds : poursuivre les objectifs stratégiques du fonds, en cohérence avec le programme Action publique 2022 ; permettre de réaliser des économies budgétaires significatives, qui doivent être mesurables et pérennes ; être portés en priorité par l'État et ses opérateurs ; avoir une taille adaptée pour avoir un impact en termes de modernisation de l'action publique ; être cohérents avec les priorités stratégiques ministérielles ou interministérielles, notamment déclinées dans les feuilles de route ministérielles, dans les décisions du comité interministériel de la transformation publique (CITP) ainsi que dans les plans de transformation réalisés dans le cadre du programme Action publique 2022 ; être cofinancés par le ou les porteurs de projet.

Les projets éligibles sont ensuite sélectionnés sur la base des cinq critères suivants :

1. Des économies substantielles et pérennes permises par le projet, avec une cible de rendement d'un euro pérenne d'économies trois ans après l'investissement d'un euro par le FTAP ;
2. L'ambition en matière d'amélioration de la qualité de service aux usagers et des conditions de travail des agents ;
3. Le caractère stratégique et novateur du projet proposé, en cohérence avec l'action du Gouvernement en matière de transformation publique ;
4. La qualité de la gouvernance et des moyens de conduite du projet ;
5. Pour les projets spécifiquement numériques, la conformité aux principes de l'État plateforme.

Des échanges ont actuellement lieu entre les 17 lauréats du premier appel à projets d'une part et la direction interministérielle de la transformation publique et la direction du budget d'autre part, pour finaliser les contrats de transformation qui permettront, pour chacun des projets de transformation, de définir notamment son périmètre et sa gouvernance, les dépenses à engager, le financement et les économies prévues. Une fois ces contrats signés, les autorisations d'engagement nécessaires à ces projets pour l'année 2018 seront consommées.

L'ensemble des financements attribués sur l'année 2018 par le FTAP à des projets lauréats atteindra vraisemblablement 200 M€, même si l'ensemble de cette enveloppe ne sera pas consommée en 2018, chaque projet ayant un calendrier et un rythme de lancement spécifique.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Budgétisation 2019

En 2019, les crédits prévus permettront de poursuivre cette dynamique de transformation et de la concrétiser. À enveloppe constante de 700 M€ sur le quinquennat, les 250 M€ d'autorisations d'engagements (AE), soit 50 M€ de plus qu'en 2018, permettront de poursuivre et d'amplifier la dynamique initiée en 2018, à travers de nouveaux appels à projets. De plus, le projet de loi de finances pour 2019 prévoit d'ouvrir les premiers crédits de paiement (CP) du fonds pour la transformation publique. Ces 160 M€ de CP permettront de concrétiser les engagements du fonds envers les ministères et les opérateurs de l'État lauréats.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	17 700 000	10 200 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 700 000	10 200 000
Dépenses d'investissement	159 300 000	91 800 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	17 700 000	10 200 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	141 600 000	81 600 000
Dépenses d'intervention	68 000 000	53 000 000
Transferts aux autres collectivités	68 000 000	53 000 000
Total	245 000 000	155 000 000

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	2018 (au 30 juin 2018)			2019		
	Titre 2	Hors Titre 2	Total	Titre 2	Hors Titre 2	Total
Autorisations d'engagements	0	0	0	5 000 000	245 000 000	250 000 000
Crédits de paiement	0	0	0	5 000 000	155 000 000	160 000 000

L'ensemble des crédits du programme « Fonds pour la transformation publique » est labellisé au titre du Grand plan d'investissement. Le suivi des crédits année après année et en gestion sera facilité par l'existence d'une action unique dédiée au Grand plan d'investissement.

Les dépenses du fonds de transformation de l'action publique s'inscrivent totalement dans la logique du Grand plan d'investissement en permettant de moderniser l'action publique, de réduire structurellement la dépense publique, et d'accélérer la transition énergétique.

PROGRAMME 351

FONDS D'ACCOMPAGNEMENT INTERMINISTÉRIEL RESSOURCES HUMAINES

MINISTRE CONCERNÉ : GÉRALD DARMANIN, MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Présentation stratégique du projet annuel de performances	40
Objectifs et indicateurs de performance	41
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	42
Justification au premier euro	44

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Thierry LE GOFF

Directeur général de l'administration et de la fonction publique

Responsable du programme n° 351 : Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Le programme 351 « Fonds d'Accompagnement interministériel RH », placé sous la responsabilité du directeur général de l'administration et de la fonction publique, participe au co-financement des coûts de transition nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles ayant une forte dimension RH. Les projets portés par ce programme s'inscrivent dans les plans ministériels de transformation et doivent permettre d'accompagner les agents publics dont les missions et les emplois évoluent afin notamment de permettre des mobilités fonctionnelle, géographique, au sein de la fonction publique ou vers le secteur privé. Les projets pourront porter sur des dispositifs de formation, de valorisation des compétences et des talents, d'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre de projets professionnels, ainsi que sur des indemnités versées aux agents pour faciliter les mobilités ou les départs hors de la fonction publique.

Les projets seront choisis par un comité de sélection, présidé par le directeur général de l'administration et de la fonction publique avec la participation de la direction du budget, de la direction interministérielle de la transformation publique et de personnalités qualifiées compétentes en matière de RH. Le comité devra établir une doctrine d'emploi du fonds pour le choix des dossiers retenus. Il déterminera également les modalités de suivi et d'évaluation des projets retenus, notamment par des indicateurs de réussite des projets. La réalité des résultats obtenus sera évaluée.

Le secrétariat du fonds sera assuré par la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »
INDICATEUR 1.1	Efficiences du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 1

S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

INDICATEUR 1.1

Efficiency du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2020 Cible
Délai d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	Jours	SO	SO	SO	SO	60	50

Précisions méthodologiques

Source des données: études qualitatives et quantitatives

Mode de calcul: études qualitatives et quantitatives adaptées aux objectifs de chaque projet.

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	FDC et ADP attendus
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines (<i>nouveau</i>)	40 000 000	10 000 000	50 000 000	
Total	40 000 000	10 000 000	50 000 000	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	FDC et ADP attendus
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines (<i>nouveau</i>)	40 000 000	10 000 000	50 000 000	
Total	40 000 000	10 000 000	50 000 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel		40 000 000		40 000 000
Rémunérations d'activité		40 000 000		40 000 000
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement		10 000 000		10 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		10 000 000		10 000 000
Total		50 000 000		50 000 000

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	50 000 000	40 000 000	10 000 000	50 000 000
Total	40 000 000	10 000 000	50 000 000	40 000 000	10 000 000	50 000 000

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Le fonds fonctionnera sur la base d'un processus de sélection. Les projets sélectionnés par le fonds seront notamment issus du processus de réforme Action Publique 2022 tels que portés dans les plans de transformation ministériels et par les chantiers transversaux. Il pourra financer des dépenses de fonctionnement (études préalables, enquêtes, évaluation des compétences, formation...) et des dépenses de personnel (indemnités de départ volontaire, accompagnement indemnitaire des mobilités). La répartition par titre et la justification au premier euro seront précisées à mesure de l'avancement des appels à projets.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2018	PLF 2019
Rémunération d'activité		40 000 000
Cotisations et contributions sociales		
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :		
– Civils (y.c. ATI)		
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations		
Prestations sociales et allocations diverses		
Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)		40 000 000
Total Titre 2 (hors Cas pensions)		40 000 000
<i>FDC et ADP prévus</i>		

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2018

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 (RAP 2017)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2017	AE LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018
				0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP au-delà de 2021
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018	CP demandés sur AE antérieures à 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE antérieures à 2019
0	0	0	0	0
AE nouvelles pour 2019 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019
10 000 000	10 000 000	0	0	0
Totaux	10 000 000	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2019

CP 2019 demandés sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2020 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019
100 %	0 %	0 %	0 %

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01

100,0 %

Accompagnement interministériel Ressources humaines

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	40 000 000	10 000 000	50 000 000	
Crédits de paiement	40 000 000	10 000 000	50 000 000	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	10 000 000	10 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 000 000	10 000 000
Total	10 000 000	10 000 000

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	2018 (au 30 juin 2018)			2019		
	Titre 2	Hors Titre 2	Total	Titre 2	Hors Titre 2	Total
Autorisations d'engagements				40 000 000	10 000 000	50 000 000
Crédits de paiement				40 000 000	10 000 000	50 000 000

L'ensemble des crédits de l'action Accompagnement interministériel « Ressources humaines » est labellisé au titre du Grand plan d'investissement. Le suivi des crédits année après année et en gestion sera facilité par l'existence d'une action unique dédiée au Grand plan d'investissement.

Les dépenses de l'action Accompagnement interministériel « Ressources humaines » s'inscrivent totalement dans la logique du Grand plan d'investissement en accompagnant la réorganisation des services de l'État et de ses opérateurs afin de réduire la dépense publique et ainsi améliorer le potentiel de croissance du pays.